



Des obstacles administratifs « à lever » « Choc de simplification », acte I

Jean-Marc Ayrault annoncera demain des premières mesures pour tenter de créer un « choc de simplification » en allégeant les procédures administratives et diminuant les nombreuses normes qui pèsent en France sur l'activité économique.

Le Premier ministre réunira demain à Matignon l'ensemble des membres du gouvernement pour un Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (Cimap) qui devrait déboucher sur de premières mesures concrètes. Pour les services du Premier ministre, alléger les quelque 400 000 normes existantes en France constitue, « dans la crise que nous traversons, un enjeu économique, budgétaire, mais aussi démocratique ».

D'autres mesures, destinées plus particulièrement aux entreprises, interviendront en avril lors d'un séminaire gouvernemental sur le bilan du pacte de compétitivité, précise

M. Ayrault. Le gouvernement devrait en grande partie s'inspirer des conclusions du rapport sur « l'inflation normative » remis mardi dernier par Jean-Claude Boulard, maire (PS) du Mans, et Alain Lambert, ancien ministre du Budget et président (divers droite) du conseil général de l'Orne. Pour agir rapidement, les deux auteurs préconisent notamment de passer par la voie des ordonnances, ce que le gouvernement envisage de faire dans les prochaines semaines sur la partie logement.

Parmi les mesures et orientations présentées demain pourraient figurer, selon le JDD, la division par deux du nombre de documents papier envoyés à l'inspection du travail, la division par trois des délais de réalisation des projets d'immobilier d'entreprise ou encore la réduction à 20 jours des délais de paiement de l'Etat aux entreprises.